

LE DON EN CONFIANCE

RAPPORT ANNUEL 2018

# CULTIVONS LA CONFIANCE

AUJOURD'HUI. DEMAIN. DEPUIS 30 ANS.



CE RAPPORT CONCERNE LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

# SOMMAIRE

- p.03 Qui nous sommes et ce que nous faisons  
p.04 Ce qu'apporte le label "Don en Confiance"  
p.06 90 organisations labellisées au 31 décembre 2018
- p.07 LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**
- p.10 Les chiffres-clefs de l'année 2018  
p.11 L'année 2018 en bref
- p.12 L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- p.13 **Faire rayonner notre déontologie**  
p.14 Faire évoluer et rayonner la déontologie  
p.18 Le Don en Confiance dans son environnement
- p.21 **Labelliser et contrôler**  
p.22 Les 90 organisations labellisées par domaine d'intervention  
p.24 Bilan de l'activité de labellisation  
p.28 Développement : bilan 2018 et perspectives  
p.30 Les organisations par date de labellisation
- p.31 **Faire connaître notre label**  
p.32 Bilan médias  
p.34 11<sup>ème</sup> édition du Baromètre de la confiance  
p.36 Le Don en Confiance connecté
- p.37 **Animer notre vie associative**  
p.38 Travaux et réflexions avec les organisations labellisées  
p.39 Investissement des bénévoles au Don en Confiance  
p.41 Les bénévoles du Don en Confiance
- p.44 **Faire vivre notre vision**  
p.45 Projet Refondation
- p.46 **Piloter notre activité**  
p.47 À propos de la gouvernance du Don en Confiance  
p.51 Modèle socioéconomique et synthèse des comptes 2018
- p.54 EN 2019, LE DON EN CONFIANCE FÊTE SES 30 ANS !**

# QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

## LA MISSION DU DON EN CONFIANCE

**L**a mission du Don en Confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en contrôlant le respect de celles-ci.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel public à la générosité permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation** des associations et fondations par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement. ●

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques et morales.

Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande. Le renouvellement du label se fonde sur le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent.

Au 31 décembre 2018, le Don en Confiance rassemble 90 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.

# CE QU'APPORTE LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



## POUR LE PUBLIC

- **un contrôle continu de règles déontologiques** exercé par le seul organisme français dédié, auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général et faisant appel public à la générosité
- **une incitation à aider les organisations**, notamment financièrement



## POUR LES DONATEURS, PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

- **un tiers de confiance** dont l'intervention permet de les conforter dans leur choix de soutenir telle ou telle organisation labellisée "Don en Confiance"
- **un gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales



### POUR LES ORGANISATIONS LABELLISÉES “DON EN CONFIANCE”

- **un facteur de développement et de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise par leur gouvernance de ces organisations
- **un gage de confiance** pour leurs donateurs, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- **le bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- **la sécurité d'un regard extérieur** pour leur gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration de leur fonctionnement interne
- **une déontologie adaptée** co-construite collectivement
- **un savoir-faire et une connaissance partagée** des problématiques du secteur à partir de 30 ans d'expérience
- **une participation** en tant que membre à la vie associative du Don en Confiance



### POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

- **une référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- **une incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- **un garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte du marché



### DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET COLLECTIF

- **un contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,6 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 90 organisations labellisées au 31 décembre 2018
- **une rigueur** dans l'utilisation des fonds issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général

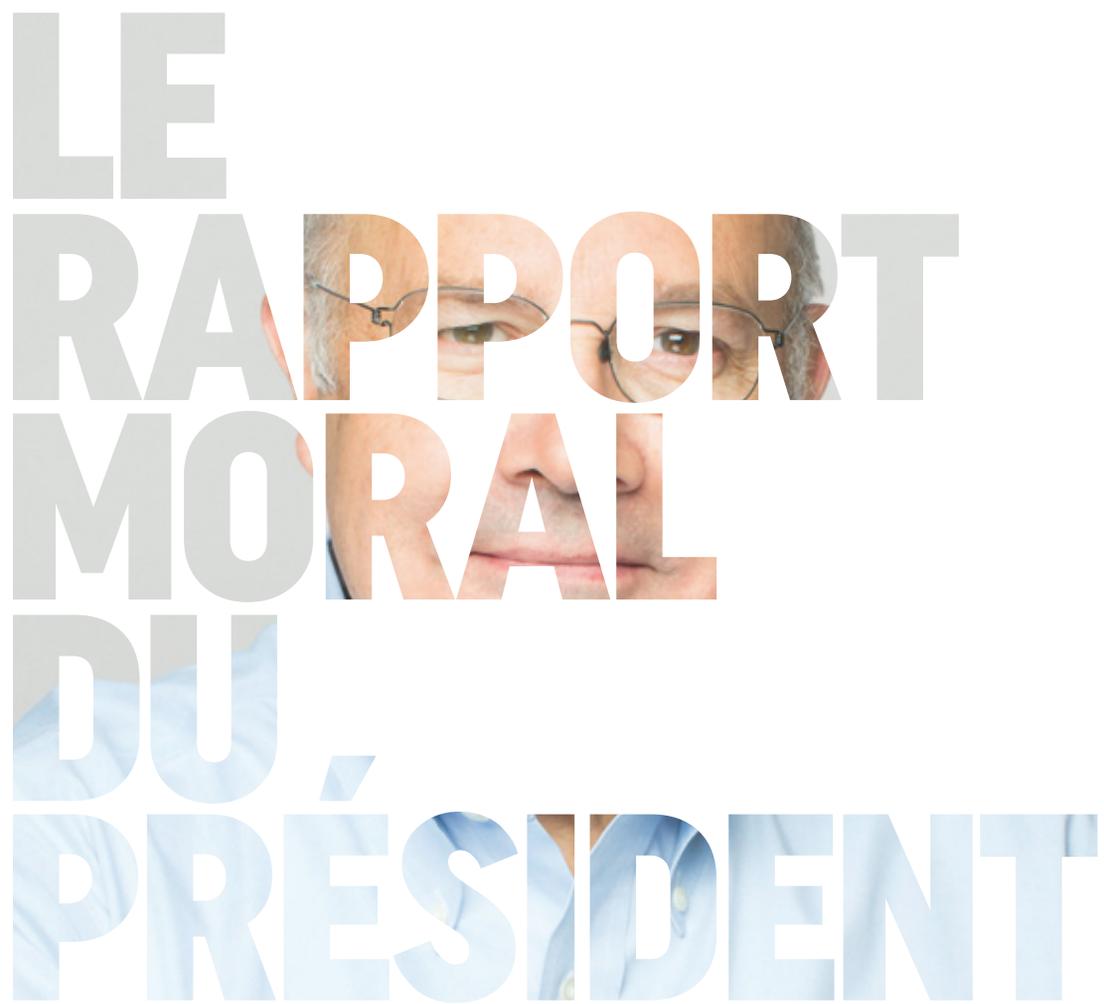


# 90 ORGANISATIONS LABELLISÉES

AU 31 DÉCEMBRE 2018



# LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



**JEAN-PIERRE DUPRIEU**  
*Président du Don en Confiance*



## LE DON EN CONFIANCE, UNE RÉFÉRENCE CONNUE ET RECONNUE

Confiance et générosité du public vont de pair. Au moment où la confiance est sujette à de multiples interrogations au sein de notre société, plus que jamais il importe d'être exemplaire en matière d'éthique et de transparence. Le Don en Confiance est un détenteur professionnel et serein de ces valeurs.

**T**rente ans déjà que nous occupons le paysage de la générosité, porteur auprès du donateur de la valeur "confiance" ! Initié par 18 associations et fondations, elles sont aujourd'hui 90, déterminées à protéger collectivement ce bien commun qu'est la confiance, incarnée par notre label "Don en Confiance".

Le Don en Confiance porte la démarche collective dans laquelle s'engagent les organisations d'intérêt général qui choisissent de respecter sa Charte de déontologie et acceptent d'être contrôlées, participant ainsi à la protection du capital-confiance des généreux donateurs.



***Fidèle aux exigences d'indépendance, d'objectivité et de professionnalisme qu'il s'est fixées, le Don en Confiance poursuit sa mission d'éclairage des donateurs et du public.***

Fidèle aux exigences d'indépendance, d'objectivité et de professionnalisme qu'il s'est fixées, le Don en Confiance poursuit sa mission d'éclairage des donateurs et du public. Il est aujourd'hui un levier de progrès pour le secteur de la philanthropie ; il évolue, se refonde, se renouvelle et son action répond à une attente concrète du donateur et de la société. Avec, chaque année, une centaine d'organisations intéressées par le label, le Don en Confiance est plus que jamais attractif et dynamique.

Avec, en 2018, trois nouvelles organisations labellisées, un retrait de label et cinq candidatures acceptées, il joue pleinement son rôle de tiers de confiance au service du donateur.

### LA RÉPONSE À UNE ATTENTE

Le Don en Confiance, c'est une histoire de 30 ans en réponse aux attentes des donateurs. Il est né de leur besoin d'une plus grande transparence des associations et fondations faisant appel aux dons. Le donateur ne saurait se satisfaire de doutes : que va faire l'organisation de l'argent que je lui confie ? Servira-t-il bien à financer la cause qui me tient à cœur ?

Dans un contexte d'émergence de nouveaux risques susceptibles de mettre à mal la confiance, des risques financiers mais aussi des risques sur les bonnes pratiques, risques d'image et de notoriété, il importe de ne pas relâcher discipline collective et rigueur.

Dans ce cadre, le Don en Confiance est exigeant ; il est exigeant lorsqu'une organisation sollicite le label, tout au long du processus d'instruction et une fois le label octroyé. Dans le même temps 32 renouvellements de label ont été prononcés en 2018, témoignant tant de la solidité de nos contrôles que de la conformité à notre Charte de déontologie de l'ensemble de nos organisations labellisées. C'est rassurant !

Il est nécessaire que le donateur en soit informé et qu'il sache pouvoir compter sur notre haut niveau d'exigence.



***Le Don en Confiance répond à une attente :  
il est reconnu pour son professionnalisme,  
il gagne en notoriété auprès du grand public.***

### UN FONCTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Cette exigence qui assure toute la crédibilité du Don en Confiance s'appuie sur un fonctionnement professionnel et compétent dans tous les domaines de notre action, largement décrit dans ce rapport.

### UNE NOTORIÉTÉ EN DÉVELOPPEMENT

L'activité en 2018 a été très soutenue en matière de communication et nous nous réjouissons que beaucoup de nos organisations aient joué cette partie de leur rôle en affichant le label dont elles bénéficient. Nous avons ainsi pu le voir apparaître dans le métro, sur des panneaux d'affichage public, à la télévision ; les médias ont relayé notre action et les bénévoles pour leur part ont aussi contribué à ce "faire savoir" largement mérité pour le Don en Confiance.

### 30 ANS

En 2019, nous fêterons nos 30 ans et c'est aussi une merveilleuse occasion de communication. Toute l'année sera rythmée par cet anniversaire avec, en décembre, ce qui en sera le point d'orgue : notre colloque sur le thème de la confiance et de la générosité.

Notre label est reconnu, il répond à une réelle attente. Trente ans de travail et de service nous ont permis de cumuler expertise et expérience au service des donateurs et des organisations auxquelles ils donnent. Il faut le clamer, il faut le faire savoir et cultiver la confiance ! ●

# LES CHIFFRES-CLEFS

DE L'ANNÉE 2018



90

**ORGANISATIONS LABELLISÉES**  
et 8 personnalités qualifiées,  
soit 98 membres



9

**INSTRUCTIONS**  
en cours pour  
l'obtention du label  
"Don en Confiance"



7

**PERMANENTS**



115

**BÉNÉVOLES**  
2 971 journées  
de travail

**CE QUE NOUS SOMMES**



823 K €

de budget annuel



**CE QUE REPRÉSENTENT  
LES 90 ORGANISATIONS LABELLISÉES**



1,6

**MILLIARD €**  
de générosité



1500

**ENTITÉS  
JURIDIQUES**



400 000

**BÉNÉVOLES**  
réguliers et  
occasionnels



5

**MILLIARDS €**  
de budget



50 000

**SALARIÉS**  
à temps plein

# L'ANNÉE 2018 EN BREF

## JANVIER

- Les **vœux du président**, Jean-Pierre Duprieu
- **Recrutement d'Alexandre Mané** au poste de délégué au contrôle

## FÉVRIER

- La **Ligue des droits de l'Homme** labellisée "Don en Confiance"

## AVRIL

- **Arrivée de Marie Menant** en tant que responsable bénévole des ressources humaines bénévoles
- **Suspension** du label "Don en Confiance" à l'**UNADEV**

## JUIN

- **Retrait du label** "Don en Confiance" à l'**UNADEV**
- **Danielle Perray** nommée membre de la Commission d'agrément

## MAI

- **Assemblée générale**
- **Election de Bruno Keller** et renouvellement des mandats de **Jean-Pierre Duprieu** et **Karim Natouri** en tant qu'administrateurs personnalités qualifiées
- **Election de la Croix-Rouge française**, représentée par Caroline Cussac, et de la **Fondation ARC pour la recherche sur le cancer**, représentée par François Dupré, et réélection de l'**ARSLA**, représentée par Christine Tabuenca
- **Election du bureau** composé de Jean-Pierre Duprieu, président, de Jean-Pierre Jochum, vice-président, de Catherine Fier, trésorière, et de Christine Tabuenca, secrétaire générale
- **Révision statutaire** (Statuts et Règlement intérieur)
- Le Don en Confiance au **Congrès des notaires**
- Le **Crédit Mutuel partenaire** du Don en Confiance
- **François Gayral** et **Thierry Hannecart** rejoignent l'équipe d'animation du contrôle

## JUILLET

- La **Fédération de Charité Caritas Alsace** labellisée "Don en Confiance"

## OCTOBRE

- Le Don en Confiance au **13<sup>ème</sup> Forum National des Associations et Fondations**
- Publication du **11<sup>ème</sup> Baromètre de la confiance**
- L'association **Prévention Routière** quitte le Don en Confiance

## DÉCEMBRE

- **Pollinis** labellisée "Don en Confiance"

# ÉDITO

**NATHALIE BLUM**

*Directrice générale du Don en Confiance*



L'année 2018 a été pour le Don en Confiance une année riche avec un rythme d'activité particulièrement soutenu. A une époque où la confiance gagne toutes les sphères de la société, la mission que nous menons est plus que jamais pertinente et nécessaire.

Les attentes des citoyens évoluent, notre déontologie pour y répondre également. Nous la partageons le plus largement possible, pour que, fidèle à notre histoire, nos exigences deviennent ensuite des standards pour le secteur de l'appel public à la générosité, dans notre intérêt collectif.

Pour renforcer la confiance des particuliers et des entreprises qui veulent donner à bon escient pour soutenir des causes d'intérêt général, nous devons être connus d'eux. Les graines plantées les années précédentes ont germé et les plantes sortent de terre, nous faisant connaître au-delà du public averti déjà sensibilisé à notre mission.

Un nombre croissant d'associations et de fondations, conscients des enjeux du secteur, nous interrogent, candidatent à l'obtention de notre label, autant pour améliorer leurs pratiques que pour porter témoignage devant le public de leur respect de la déontologie.

Par cette volonté particulière d'allier bienveillance et exigence, notre activité de labellisation et de contrôle continu qui mobilise l'essentiel de nos ressources internes garantit le progrès collectif, sans transiger sur les principes fondamentaux qui fondent la confiance. C'est un défi permanent pour les organisations, dont certaines n'ont pu rejoindre ou ont dû quitter ce collectif, mais c'est le prix de la confiance.



***Le projet Refondation adopté en 2017 mobilise les équipes dans les différents chantiers stratégiques qui constituent notre feuille de route pour les années à venir, pour un Don en Confiance en perpétuelle recherche d'excellence.***”

Le projet Refondation adopté en 2017 (cf. p.45) mobilise les équipes dans les différents chantiers stratégiques qui constituent notre feuille de route pour les années à venir, pour un Don en Confiance en perpétuelle recherche d'excellence.

Je tiens à remercier toute l'équipe des permanents, des bénévoles, des administrateurs, des représentants des organisations labellisées, pour leur attachement à notre cause, le grand professionnalisme de notre ensemble et la large implication dans un nombre croissant de chantiers. Ils sont le témoin de l'engagement de notre collectif et du dynamisme de notre organisation. Je vous invite à découvrir dans ce rapport d'activité l'ensemble des actions menées par le Don en Confiance en 2018, année qui se conclut par la préparation de notre trentième anniversaire.

**Aujourd'hui, demain, depuis 30 ans : cultivons la confiance ! ●**

# FAIRE RAYONNER NOTRE DÉONTOLOGIE

# FAIRE ÉVOLUER ET RAYONNER LA DÉONTOLOGIE

Parce que le Don en Confiance est une référence unique en matière de déontologie, il s'attache à faire évoluer les exigences contenues dans sa Charte et à diffuser amplement cette déontologie afin d'encourager sans cesse le progrès.

## Nos travaux déontologiques

La co-construction des exigences déontologiques est réalisée collectivement par les organisations labellisées et les bénévoles du Don en Confiance et coordonnée par la déléguée déontologie et relations extérieures.



### ÉVALUATION DES ACTIONS

La Charte du Don en Confiance comporte d'ores et déjà le principe de transparence portant sur les actions qui sont menées mais pas sur leur évaluation. Ainsi, le fait que la question de l'évaluation corresponde à une attente réelle du donateur et qu'elle puisse devenir un élément constitutif de la confiance a conduit le Don en Confiance à décider, dans le cadre du projet Refondation (cf. p.45), le lancement d'un chantier déontologique dédié piloté par un représentant d'une organisation labellisée.

Un forum d'échanges a été organisé en juin 2018 réunissant une trentaine d'organisations, avec le concours d'organismes externes spécialisés (l'Avise et le F3E). Un groupe de travail a ensuite été constitué auquel participe chaque mois une vingtaine de représentants d'organisations labellisées. A l'issue de quatre premières réunions, il a abouti à la fin de l'année à une première proposition d'amendements de la Charte qui sera approfondie et complétée au premier trimestre 2019, l'objectif étant de disposer d'une proposition finalisée à l'été 2019.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Au moment de l'entrée en vigueur du règlement n° 2016/679, dit "règlement général sur la protection des données", nous avons lancé un chantier afin de clarifier les règles relatives à la protection des données personnelles des donateurs d'ores et déjà contenues dans la Charte de déontologie mais peu développées, afin d'en faciliter l'application par les organisations labellisées et le contrôle de leur respect par les contrôleurs du Don en Confiance. Sur la base de l'expérience acquise lors de la création d'un module de formation dédié aux bénévoles deux ans plus tôt, ce chantier a été confié à deux experts bénévoles du Don en Confiance en la matière. Il a abouti à une proposition d'amendements de la Charte en fin d'année, à l'étude début 2019.

## COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

La déontologie étant à la fois au cœur des missions du Don en Confiance et une référence pour le secteur, l'un des enjeux identifiés dans le cadre du projet Refondation (cf. p.45) était de pouvoir disposer d'une ressource opérationnelle permanente et dédiée, réactive et expérimentée, pour se saisir des sujets qui lui seront confiés sur la déontologie. Ainsi, la création d'une commission de déontologie, non statutaire pour le moment, a été adoptée lors du Conseil d'administration de juillet 2018 et sa composition finalisée au dernier trimestre. Elle compte trois bénévoles du Don en Confiance, six représentants d'organisations labellisées, deux administrateurs personnalités qualifiées (dont le président de la commission) et un permanent. Est également prévue la possibilité qu'elle se réunisse en formation élargie à des personnalités externes au Don en Confiance pouvant apporter une expertise spécifique en fonction des sujets. Elle a débuté ses travaux par une première réunion en janvier 2019.

## Partage et diffusion de la déontologie

### RENCONTRE AVEC DES PRESTATAIRES DE COLLECTE

Garde-fou de l'évolution des pratiques de collecte, le Don en Confiance reçoit régulièrement les prestataires de collecte qui souhaitent s'informer sur sa déontologie. Ainsi, les équipes du Don en Confiance ont successivement rencontré Share A Dream, La Cagnotte des Proches, Gandee, Novamedia, Commeon et I-raiser en 2018. Ces rencontres ont notamment permis de leur présenter et de leur expliquer les exigences contenues dans la Charte de déontologie.

## IMPACT DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Le nouveau règlement comptable N° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, adopté le 5 décembre 2018, apporte des modifications dans la présentation des comptes annuels, des tableaux et informations requis des entités faisant appel public à la générosité.

Notamment, il prévoit la formalisation d'un nouveau tableau normé, en plus du compte d'emploi des ressources (CER), le compte de résultat par origine et destination.

La nouvelle réglementation comptable a nécessairement des implications sur l'Essentiel (cf. p.16), exigence phare du Don en Confiance, au niveau de la présentation du CER, des legs et du modèle socio-économique dans sa globalité, mais aussi concernant les ratios.

Ainsi, l'Assemblée générale a voté le lancement d'un chantier, dont les travaux débiteront en 2019.



### LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE TRADUITE EN ANGLAIS

La Charte de déontologie est désormais disponible dans la langue de Shakespeare, de façon à mieux la faire connaître auprès de nos interlocuteurs étrangers et au sein des organisations labellisées faisant partie d'un réseau international. Rendez-vous sur le site Internet pour la découvrir et propager la déontologie au-delà de nos frontières !

→ [donenconfiance.org](http://donenconfiance.org)



Forum National des  
**Associations  
Fondations**  
Le RDV annuel des dirigeants & responsables du secteur associatif

*Intervention de Nathalie Blum au Forum National  
des Associations et Fondations, le 17 octobre 2018*

### **13<sup>ème</sup> FORUM NATIONAL DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS**

Le Don en Confiance a participé à la 13<sup>ème</sup> édition du Forum National des Associations et Fondations qui s'est déroulée le 17 octobre 2018 au Palais des Congrès de Paris, réunissant cette année plus de 4 900 visiteurs.

En plus des nombreux contacts noués sur le stand tout au long de la journée, le Don en Confiance a animé un atelier sur l'une de ses exigences, la réalisation de l'Essentiel', attirant plus de 120 personnes.

À cette occasion, Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, a été interviewée par la Chaîne du Cœur.

### **INTERVENTION DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITÉ DU MANAGEMENT, À L'INITIATIVE DE L'ADEMA**

Les actions et la déontologie du Don en Confiance ont été présentées lors d'une intervention auprès des Badgeurs de l'Adema, ainsi que quelques règles déontologiques emblématiques, telles que l'Essentiel' et le contrôle interne.

\*L'Essentiel est un document d'information synthétique destiné aux donateurs qui décrit ce qu'est l'organisation, ses principales réalisations de l'année, les fonds qu'elle a reçus et leur utilisation, en particulier ceux provenant de la générosité du public.

## PUBLICATION D'ARTICLES DANS LA REVUE JURIS ASSOCIATIONS

Comme chaque année, *Juris Associations* s'est fait régulièrement l'écho du Don en Confiance et a publié notamment des contributions ayant pour thèmes respectifs la transformation d'association en fondation et la collecte, ainsi qu'une tribune libre traitant de la confiance et de la responsabilité collective du secteur.



## 114<sup>ème</sup> CONGRÈS DES NOTAIRES

Pour la première fois, le Don en Confiance était présent au Congrès des notaires, dont la 114<sup>ème</sup> édition s'est tenue du 27 au 30 mai 2018 au Palais des festivals à Cannes ; une occasion de nouer de nombreux contacts et de gagner en notoriété, ainsi que de rappeler que son label vise à rassurer tous les donateurs sans exception, y compris les testateurs.

## RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Le Don en Confiance a intensifié le volet "relations institutionnelles" en 2018. Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées avec Constance Bensussan, conseillère technique inclusion, égalité femmes hommes et citoyenneté, et Cyril Mourin, conseiller sport, JO 2024 et engagement associatif, du cabinet du président de la République, Marie-Gabrielle Sorin et Gilles Mirieu de Labarre, conseillers du cabinet du Haut-Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire, Daniel Zielinski, conseiller technique jeunesse et sports au cabinet du Premier ministre, Jean-Benoît Dujol, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, et Robert Fohr, chef de la mission du mécénat du ministère de la Culture. ●

## LÉGUER EN CONFIANCE !

En matière de donation et de legs, c'est la confiance dans la durée qui doit primer. La personne qui choisit de léguer à une association ou une fondation ne pourra, par définition, assurer ni contrôle ni "sanctions" *a posteriori*.

C'est pourquoi, dans cette décision importante et délicate, le label "Don en Confiance" permet de gagner un supplément de sérénité. Le Don en Confiance représente, *via* les organisations qu'il labellise, un tiers des legs au profit d'organismes faisant appel public à la générosité.

L'action qu'il mène, notamment de contrôle continu et de promotion de la transparence, sert également la confiance dans cette forme de générosité.

Pour les testateurs, il est indispensable de savoir que l'association ou la fondation à laquelle ils confient leur argent est bien gérée, de manière désintéressée et avec rigueur au bénéfice de ses missions sociales.

Ce sont là les principales missions du Don en Confiance.



***En matière de donation et de legs, c'est la confiance dans la durée qui doit primer. La personne qui choisit de léguer à une association ou une fondation ne pourra, par définition, assurer ni contrôle ni "sanctions" a posteriori.***

# LE DON EN CONFIANCE DANS SON ENVIRONNEMENT

Les partages d'expertises et collaborations  
du Don en Confiance en 2018



## ÉVOLUTION DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

L'année 2018 a vu l'aboutissement des travaux conduits par l'Autorité des normes comptables (ANC) visant à actualiser le règlement comptable n° 1999-01 et, notamment, le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER).

Au terme de près de deux ans de travaux auxquels le Don en Confiance a pleinement participé, l'ANC a, le 5 décembre 2018, adopté le règlement n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé.

Ce texte, homologué par arrêté du 26 décembre 2018, publié au Journal officiel le 30 décembre 2018, est applicable aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ou à une date antérieure si l'organisation le décide.

→ Retrouvez le texte sur [anc.gouv.fr](http://anc.gouv.fr)



Le nouveau règlement comptable, c'est un rendez-vous important pour les donateurs, dans la mesure où le nouveau dispositif a été élaboré avec le souci de renforcer la transparence ; c'est également un rendez-vous à ne pas manquer pour les organisations qui sont invitées à adapter leur système comptable pour intégrer des évolutions marquantes, comme l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ou la comptabilisation des legs et donations. ”

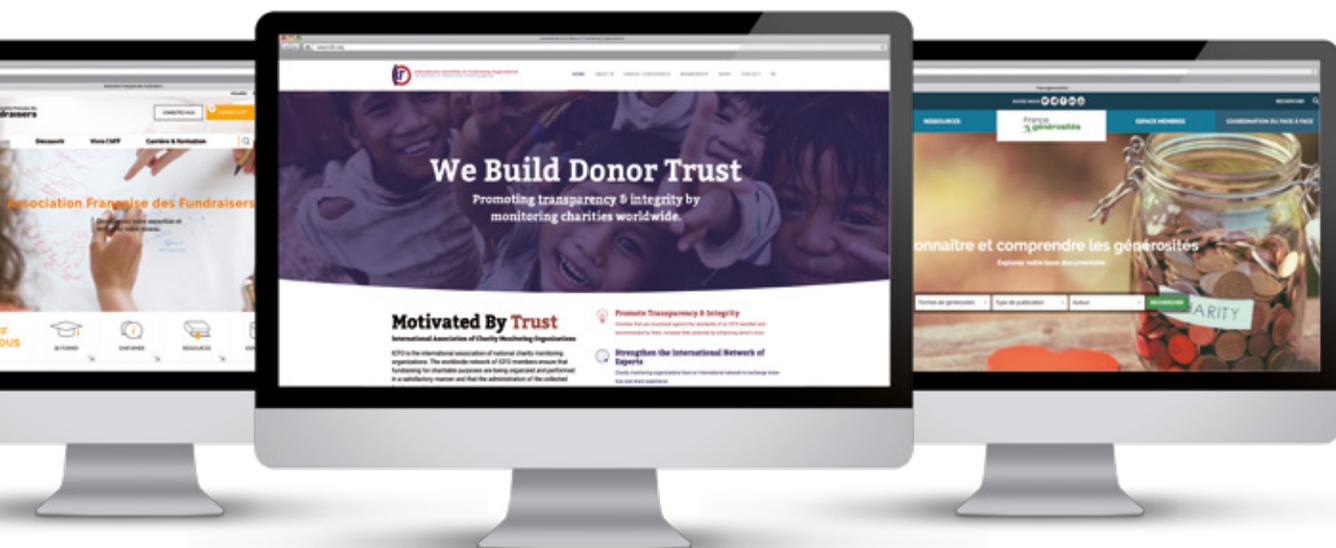
**JEAN-LOUIS GAUGIRAN**

*Bénévole expert du Don en Confiance*

## COORDINATION GÉNÉROSITÉS

Le Don en Confiance participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations, les entreprises pour la Cité, l'IDAF, IDEAS et le Mouvement associatif. Ces réunions visent à échanger sur des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

→ Plus d'informations sur [admical.org](http://admical.org), [fundraisers.fr](http://fundraisers.fr), [centre-francais-fondations.org](http://centre-francais-fondations.org), [francegenerosites.org](http://francegenerosites.org), [reseau-lepc.fr](http://reseau-lepc.fr), [idaf-asso.fr](http://idaf-asso.fr), [lemouvementassociatif.org](http://lemouvementassociatif.org) et [ideas.asso.fr](http://ideas.asso.fr)



### INTERNATIONAL COMMITTEE ON FUNDRAISING ORGANIZATIONS

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, et Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, se sont rendues à Mexico du 16 au 20 mai 2018 afin de participer à l'Assemblée générale de l'*International Committee on Fundraising Organizations* (ICFO), ainsi qu'au colloque "*Developing & maintaining donors trust*" organisé à cette occasion. Pour rappel, l'ICFO est une association regroupant les organisations de 20 pays ayant un objectif similaire à celui du Don en Confiance.

Ses missions :

- **promouvoir la transparence et l'honnêteté** des activités des organisations caritatives non-gouvernementales faisant appel public à la générosité dans le monde,
- **rassembler de l'information** parmi les membres ou autres sources et échanger cette information,
- **élaborer des standards** pour des organisations caritatives non-gouvernementales agissant au plan international.

→ Plus d'informations sur [icfo.org](http://icfo.org)



### ÉTUDE RECHERCHES & SOLIDARITÉS

En 2018, le Don en Confiance s'est associé à Recherches & Solidarités dans le cadre de la publication de l'étude "Les dons 2017 au titre de l'ISF".

→ Plus d'informations sur [recherches-solidarites.org](http://recherches-solidarites.org)

### PANORAMA NATIONAL DES GÉNÉROSITÉS

La générosité des Français en 2015 s'élève à 7,5 milliards d'euros ! C'est l'une des conclusions de l'étude "Panorama national des générosités", initiée par Daniel Bruneau (également expert bénévole au Don en Confiance), réalisée par l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France, avec le soutien du CerPhi et en partenariat avec le Don en Confiance, France générosités, Admical, l'Association Française des Fundraisers, l'IDAF et le Centre Français des Fonds et Fondations. Les résultats ont été restitués le 24 avril 2018 à l'Institut océanographique, devant plus de 400 personnes.



### UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DE LA FEHAP

Olivier Duval, président du BICE, organisation labellisée, a représenté le Don en Confiance lors de la 9<sup>ème</sup> université de printemps des administrateurs organisée par la Fehap le 27 mars 2018. Il est intervenu dans le cadre d'un atelier consacré à la transparence et aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.

→ Plus d'informations sur [fehap.fr](http://fehap.fr)



### MATINÉE AFF CONSACRÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES

Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, est intervenue le 3 mai 2018 lors de la matinée spéciale de l'Association Française des Fundraisers (AFF) intitulée "RGPD et Data Privacy : où en sommes-nous?".

→ Plus d'informations sur [fundraisers.fr](http://fundraisers.fr)

### AUDITION AU CONSEIL D'ETAT

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, a été auditionnée par le Conseil d'Etat le 18 janvier 2018 dans le cadre d'une réflexion menée sur les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

### CONTRIBUTIONS À DIVERSES PUBLICATIONS

Tout au long de l'année, le Don en Confiance a fourni des écrits parus dans diverses publications, telles que la *Semaine Juridique*, la newsletter d'Admical, la lettre d'information d'X-Solidarités, la revue de la Fédération Française du Bâtiment et la revue du Medef. ●



## PARTENARIATS

### AVEC LE CRÉDIT MUTUEL



Le Don en Confiance a signé une convention de partenariat avec le Crédit Mutuel le 24 mai 2018, permettant d'entériner la coopération entre les deux organismes.

Ce partenariat comprend également un volet contribution à Associathèque, site Internet d'information et de services qui accompagne au quotidien les acteurs du monde associatif, de la conception à la réalisation du projet associatif.

→ [creditmutuel.fr](http://creditmutuel.fr) | [associatheque.fr](http://associatheque.fr)



### AVEC L'IFACI



Le Don en Confiance est désormais partenaire de l'Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes.

→ [ifaci.com](http://ifaci.com)

# **LABELLISER ET CONTRÔLER**

# LES 90 ORGANISATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

**SOLIDARITÉ EN FRANCE**

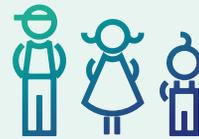
**SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL**

**PLAIDOYER**

The infographic displays 90 logos of NGOs, organized into three domains. The logos are arranged in a grid-like fashion, with some larger icons (like hands shaking or a megaphone) interspersed among the smaller logos. The logos include:

- Solidarité en France:** La Cimade, LE FOYER, habitat et humanisme, Fédération de Charité, Solidarités Nouvelles Logement, Secours Catholique Caritas France, Fondation Abbé Pierre, croix-rouge française, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, FONDATION PETITS FRÈRES DES PAUVRES, PETITS FRÈRES DES PAUVRES, L'ÎLOT, LES ANCIENS DE LA MÈRE, and others.
- Solidarité à l'International:** SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, TERRE SOLIDAIRE, ACTED, ENTREPRENEURS du Monde, MÉDECINS DU MONDE, SECOURS ISLAMIQUE FRANCE, AVSF, ORDRE DE MALTE FRANCE, ATD QUART MONDE, Elevages sans frontières, Électrifiations Sans Frontières, and others.
- Plaidoyer:** ddc, SAHEL, ACTION CONTRE LA FAIM, care, FÈRES DES HOMMES, L'Œuvre d'Orient, TERRE HOMMES FRANCE, OXFAM France, AMNESTY INTERNATIONAL, and ACAT.

# IONS LABELLIÉES 'INTERVENTION



## ÉDUCATION ENFANCE



POLLINIS



## ENVIRONNEMENT PROTECTION ANIMALE



## SANTÉ, HANDICAP RECHERCHE



# BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LABELLISATION



**MICHEL SENELLART**  
Président de la  
Commission d'agrément



Une des activités principales du Don en Confiance consiste à labelliser des organisations à vocation d'intérêt général.

## Mais de quoi parle-t-on exactement ?

Il est communément admis qu'un label de qualité est un moyen d'informer le public sur les propriétés et les qualités objectives d'un environnement, d'un produit, d'une procédure, etc. Pour être efficace, un label dépend d'une part du choix des exigences fixées par son cahier des charges, d'autre part de l'indépendance et de la rigueur de l'autorité qui vérifie que les critères sont satisfaits.

C'est ce à quoi correspond la démarche du Don en Confiance : par l'attribution de notre label, nous informons le public que telle organisation est digne de confiance parce qu'elle respecte un ensemble de règles déontologiques.

Notre Charte de déontologie constitue le "cahier des charges". Il s'agit d'exigences publiées et établies dans le temps, règles que doivent respecter les organisations qui demandent à bénéficier du label "Don en Confiance".

La démarche d'octroi du label est réalisée de manière rigoureuse et en toute indépendance : des bénévoles contrôlent en continu les organisations labellisées et rédigent annuellement un rapport de suivi. Au vu d'un rapport triennal détaillé, notre commission composée d'une dizaine de bénévoles expérimentés décide de renouveler ou non le label. Cette décision peut être accompagnée de demandes à l'organisation pour améliorer sa conformité aux exigences. La démarche est similaire pour les organisations qui sollicitent le label pour la première fois. Tous les bénévoles qui interviennent dans ce processus sont indépendants des organisations contrôlées.

Cette démarche confirme notre objectif : par l'attribution d'un label, donner confiance aux donateurs vis-à-vis d'organisations qui acceptent de respecter nos règles déontologiques. ”

La mission du Don en Confiance est d'assurer aux donateurs qu'ils peuvent donner en confiance aux organisations labellisées.

A ce titre, il délivre et renouvelle son label aux organisations qui s'engagent, sur une base volontaire, à respecter la Charte de déontologie et à se soumettre à son contrôle continu et indépendant. La Charte de déontologie repose sur quatre principes : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, et recherche d'efficacité.

### COLLÉGIALITÉ ET IMPARTIALITÉ, AU CŒUR DU PROCESSUS DE LABELLISATION

Le processus de labellisation du Don en Confiance repose sur un modèle unique faisant largement appel au bénévolat, élément-clé de son indépendance garantissant la crédibilité du label vis-à-vis du public. Ainsi, chaque étape du dispositif d'analyse du niveau de conformité avec la Charte de déontologie des pratiques et du fonctionnement des organisations labellisées ou candidatant pour l'obtention du label se déroule avec impartialité. En 2018, ce sont 115 bénévoles qui ont apporté leur concours au Don en Confiance en complément du travail réalisé par l'équipe des permanents. La majeure partie d'entre eux assure le contrôle continu d'une organisation labellisée ou l'instruction d'une demande d'obtention du label. La mobilisation de ces bénévoles dotés d'une expérience professionnelle de haut niveau assure l'équivalent du travail de 13 salariés (cf. p.39).

Le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée. Ils sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie et les accompagnent dans la prise en compte de ces exigences. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui se traduit, chaque année, par la production d'un rapport écrit auquel l'organisation répond, selon une procédure contradictoire classique. Ce sont ces rapports et leurs réponses qui fondent les décisions prises collégalement par la Commission d'agrément d'accorder, de renouveler, voire de suspendre ou de retirer le label.

Cette dernière exerce son activité distinctement de celle du contrôle et de celle du Conseil d'administration qui lui accorde une délégation permanente. Le Conseil prend acte de ses décisions sur avis du comité de l'agrément (cf. p.48), ayant la possibilité également de les renvoyer en seconde lecture, ce qui s'est produit à deux reprises en



2018. L'objectif de ce dispositif de double regard est d'assurer l'impartialité des décisions concernant des organisations très diverses par leur taille, structuration, modèle socioéconomique et domaine d'intervention, avec une appréciation rigoureuse du niveau de risque identifié pour chaque dossier.

### UN NIVEAU DE CONFORMITÉ GLOBALEMENT SATISFAISANT

En 2018, la Commission d'agrément s'est réunie douze fois. Pour chaque dossier, un rapporteur est désigné par le président de la Commission d'agrément parmi ses membres. Il rencontre préalablement les dirigeants de l'organisation avant la prise de décision. Les 32 rapports dits "triennaux" examinés par la Commission ont conduit au renouvellement du label. Une décision de retrait du label est intervenue, faisant suite à une suspension en urgence. Trois rapports d'instruction ont été examinés, conduisant à l'obtention du label pour l'ensemble des organisations concernées.

Dans le cadre du contrôle continu, les contrôleurs produisent également des rapports dits "intermédiaires" portant sur la période entre deux rapports triennaux. En 2018, 53 rapports intermédiaires ont été étudiés dans le cadre des auditions pilotées par un membre de la Commission d'agrément, en présence du responsable de cercle supervisant le travail du contrôleur concerné.



Le label est, en principe, renouvelé pour trois ans, mais la Commission d'agrément peut, à chaque instant, déclencher une procédure de réexamen. A ce titre, quatre rapports dit "spéciaux" ont été examinés en 2018 et ont conclu à un maintien du label, à l'exception de l'un d'entre eux qui a conduit à son retrait. Une cinquième procédure de rapport spécial a été déclenchée consécutive à des difficultés d'ordre financier, qui sera examinée en 2019.

La modernisation de la Charte de déontologie et les nouveaux outils de contrôle mis en place ont été sources de progrès collectif et l'année 2018 témoigne d'une certaine consolidation du respect de la Charte. Globalement le taux de conformité est satisfaisant même si les situations varient selon les organisations (36 demandes formulées en 2018). Les organisations labellisées depuis plusieurs années mettent du temps à prendre en compte les exigences les plus récentes en particulier et les demandes émises par la Commission d'agrément. Ainsi, la Commission a décidé de centrer ses décisions sur un nombre limité de points, en laissant le soin au contrôleur d'attirer l'attention de l'organisation sur les autres écarts à travers ses rapports et dans le cadre du contrôle continu. Lors des rencontres dites "contradictoires" avec les responsables des organisations dont le label est renouvelé, il y a facilement accord sur les constats assez souvent suivis d'engagements, avec peu de régressions une fois le niveau de conformité requis atteint. Les organisations qui sollicitent une première labellisation ou qui ont été labellisées récemment font preuve d'un réel volontarisme à se conformer aux exigences déontologiques, auxquelles elles adhèrent facilement.

## PROFESSIONNALISME ET ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

La Commission d'agrément compte onze membres au 31 décembre 2018. Les contrôleurs en exercice, au nombre de 69 fin 2018, sont appuyés par une équipe d'animation du contrôle, qui compte neuf membres au 31 décembre 2018 (cf. p.41). Chaque membre de l'équipe, en sa qualité de responsable de cercle, soutient et encadre individuellement un groupe d'une dizaine de contrôleurs qu'il réunit trois fois par an. L'équipe d'animation du contrôle prépare collectivement chacune de ces sessions de regroupement. Les membres de cette équipe, de la Commission d'agrément et certains contrôleurs participent également à l'évolution des outils de contrôle, au comité de pilotage de la formation (cf. p.39), aux chantiers déontologiques et aux réunions transversales sur des thématiques partagées. Les bénévoles sont tous des personnes d'expérience et indépendantes, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont ils étudient les dossiers, nommés par le président du Conseil d'administration pour trois ans renouvelables une fois. L'animateur contrôle assure bénévolement l'animation et la coordination des responsables de cercle de contrôleurs composant l'équipe d'animation du contrôle et incarne la présence des bénévoles contrôleurs au niveau des instances de gouvernance.

L'organisation et la qualité du processus de labellisation dans sa globalité sont sous la houlette du délégué au contrôle, avec le soutien de l'assistante contrôle et agrément.

## MODERNISATION DES OUTILS ET DES PROCESS

La mise en place d'un nouveau système d'information, permettant de renforcer l'efficacité du processus de labellisation dans son ensemble et de gestion des ressources humaines bénévoles, identifié comme un axe prioritaire du projet Refondation, s'est poursuivie. Il est en service depuis l'été 2018 et tous les bénévoles ont suivi une formation afin d'en maîtriser l'utilisation.

### LÉGITIMITÉ ET VISIBILITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Lancé dans le cadre du projet Refondation, ce chantier a pour objectif de clarifier la notion d'accompagnement, en donnant plus de légitimité et de visibilité à ce qui est réalisé dans le cadre du contrôle continu et en l'optimisant.

Le groupe de travail dédié, composé de bénévoles du Don en Confiance et de représentants d'organisations labellisées, a abouti à la formalisation d'un plan d'action, notamment en matière de communication, ayant fait l'objet d'une mise en œuvre dans la foulée.



Les contrôleurs bénévoles continuent de fournir un travail de qualité grâce à leur engagement soutenu et aux outils plus performants mis à leur disposition, comme le guide du contrôleur ou les rapports normés. Ils s'impliquent de plus en plus dans la vie du Don en Confiance, soit en assumant plusieurs mandats de contrôle, soit en participant à l'un des groupes de travail dont les livrables vont venir enrichir nos méthodes et outils sur des sujets toujours plus complexes. Les contrôleurs se trouvent ainsi confortés dans leur engagement et dans leur capacité à bien remplir leur mission.

Dans ma fonction, il me semble primordial d'œuvrer à maintenir ce haut niveau d'engagement des contrôleurs bénévoles comme meilleur garant de la qualité du contrôle.”

**RÉMI RACLET**

*Animateur contrôle du Don en Confiance*

### ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE

Dans le cadre du projet Refondation et en lien avec l'évolution du secteur, le Don en Confiance a souhaité initier une démarche globale d'amélioration du fonctionnement de son dispositif de contrôle des organisations labellisées.

Cette démarche consiste à réfléchir aux futurs axes de progrès dans les phases d'instruction et de contrôle continu, et à se pencher sur la pertinence et l'adaptabilité des méthodes utilisées. Le groupe de travail, constitué de bénévoles du Don en Confiance, a débuté ses travaux au dernier trimestre 2018 et les poursuivra en 2019.

### UN TRAVAIL CONTINU DE RÉFLEXION

Plusieurs réflexions ont été menées en interne par des bénévoles concernant différents points de déontologie afin d'en clarifier et d'en approfondir la prise en compte dans le cadre de l'activité de contrôle continu et de labellisation ; cela concerne le contrôle interne ou encore les modalités de détermination du périmètre d'agrément. De la même manière, une réflexion sur les réserves associant des intervenants externes a été lancée en fin d'année et démarrera début 2019. ●

## CHIFFRES-CLEFS

DE LA LABELLISATION 2018

**32**

renouvellements

**3**

octrois du label

**1**

suspension du label ayant conduit à son retrait

**4**

rapports spéciaux examinés

**53**

rapports intermédiaires auditionnés

# DÉVELOPPEMENT : BILAN 2018 ET PERSPECTIVES

Trois nouvelles organisations ont rejoint la communauté des labellisées “Don en Confiance” en 2018.



**L**a Ligue des droits de l'Homme, créée en 1898 avec l'affaire Dreyfus, a pour objectif la défense des principes énoncés dans les déclarations des droits de l'Homme : elle combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance et toute forme de racisme et discrimination. Elle agit en faveur des libertés individuelles et concourt au fonctionnement de la démocratie. Association généraliste, libre et indépendante, elle s'investit sur deux axes majeurs :

- sensibiliser, informer, former les citoyens dont les jeunes, conjuguant activités nationales, réflexions, événements, publications, plaidoyers et actions locales *via* ses sections (interventions en milieu scolaire, réunions publiques, conférences, expositions, etc.) avec plus de 1 000 interventions organisées chaque année,
- intervenir sur le plan juridique avec un soutien personnalisé tant au niveau national (5 000 personnes aidées par son service juridique), que dans ses sections (100 permanences bénévoles), une analyse de l'actualité législative, afin de fonder prises de positions et appels, des actions contentieuses, etc. Près de 40 procédures ont été lancées en 2017.



*La reconnaissance par le Don en Confiance nous honore et permet de confirmer le sérieux de l'action de la LDH. Avec ce soutien, nous aurons à cœur de nous investir plus encore pour apporter une aide et une assistance concrète à toutes celles et tous ceux atteints dans leurs droits comme depuis 1898, conformément à l'article 1 de nos Statuts.*”

**MALIK SALEMKOUR**

Président de la Ligue des droits de l'Homme



Fondée en 1903 par Monseigneur Paul Müller-Simonis pour « mieux organiser les œuvres de bienfaisance catholique en Alsace », la Fédération de Charité Caritas Alsace exerce aujourd'hui encore ses activités dans le diocèse de Strasbourg au sein du premier réseau caritatif d'Alsace (Caritas Alsace Réseau Secours Catholique), d'établissements sanitaires, médico-sociaux, sociaux et d'insertion (Cottolengo, ITEP Les Tilleuls, ITEP La Forge, SEI du Ried, CSSRA Marienbronn, EHPAD Caritas, la Cité Relais) et de nombreuses structures partenaires, fondations et associations d'origines congréganistes.

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique est la structure caritative de la Fédération de Charité, venant en aide chaque année à plus de 35 000 personnes (familles, enfants, personnes isolées...) qui vivent dans des conditions difficiles. 1 965 bénévoles font vivre le réseau Caritas partout en Alsace. Caritas Alsace représente le Secours Catholique en Alsace et travaille sous convention avec lui.



*Recevoir le label du Don en Confiance, c'est confirmer l'ensemble des mesures que nous prenons depuis la création de Caritas Alsace en 1903 pour assurer la transparence de l'utilisation des dons et le respect de la volonté de nos donateurs. Nous apprécions particulièrement la qualité et l'exigence du regard extérieur du Don en Confiance porté sur notre gestion afin de toujours progresser pour que nos donateurs restent pleinement acteurs de l'activité de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique.*”

**LAURENT HOCHART**

Délégué Diocésain de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique

# POLLINIS

POLLINIS agit pour la protection des abeilles domestiques et sauvages et pour une agriculture qui respecte tous les pollinisateurs. Fondée en 2012, l'association est financée exclusivement par les dons des citoyens et compte plus de 1,3 million de sympathisants. Ses actions portent sur :

- la protection des pollinisateurs,
- la promotion d'une apiculture durable et la défense des abeilles locales européennes,
- l'interdiction des pesticides "tueurs d'abeilles",
- la valorisation des solutions agricoles alternatives.

L'association replace les citoyens au cœur de ces débats en informant, en mobilisant et en portant les revendications auprès des élus et des institutions. Elle soutient et accompagne les projets respectueux des pollinisateurs en France et en Europe.



*“ Pour une association engagée comme la nôtre, qui fait le choix de dépendre des dons des citoyens pour préserver son indépendance, ce label est un témoin précieux de notre probité et de notre rigueur. Nous sommes fiers, après plus d'un an d'audit, de rejoindre les organisations labellisées qui ont toutes à cœur le respect de leurs donateurs et de leurs engagements. ”*

**CHARLES VALADE**  
Président de POLLINIS



## NEUF CANDIDATURES EN COURS

Les perspectives de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés, de rejoindre un collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs mais aussi de bénéficier de la reconnaissance incarnée par le label, conduisent un nombre toujours croissant d'organisations à solliciter le Don en Confiance dans l'optique d'une démarche de labellisation.

En 2018, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité de cinq nouvelles candidatures pour une instruction en vue de l'obtention du label, portant à neuf le nombre de candidatures en cours au 31 décembre 2018. En 2018, près d'une centaine d'organisations a pris contact avec le Don en Confiance, en direct ou dans le cadre des événements auxquels il a participé (cf. p.16-17), dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en Confiance".

À noter que les dossiers d'organisations disposant d'un montant annuel de collecte de ressources privées situé en-dessous du seuil actuel fixé à 500K€ sont examinés à titre expérimental. L'équipe chargée d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations, comprenant les ambassadeurs bénévoles et la déléguée déontologie et relations extérieures, traite les demandes au fur et à mesure, en prépare l'examen par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration (cf. p.48).

Deux à trois fois par an le comité de pilotage se réunit afin de faire le point sur le développement.

## LA LABELLISATION "DON EN CONFIANCE", UN PROCESSUS EXIGEANT

En parallèle de ces trois nouvelles labellisations, le Don en Confiance a suspendu en urgence puis décidé du retrait du label pour une organisation. En ce sens, il réaffirme le caractère exigeant de la démarche de labellisation et de respect des règles déontologiques.

Egalement, une autre organisation a décidé de se retirer du Don en Confiance et donc de renoncer au label qu'il décerne. Enfin, une organisation a préféré mettre fin au processus d'instruction après que la Commission d'agrément a décidé d'allonger la période d'instruction de son dossier. ●

# LES ORGANISATIONS PAR DATE DE LABELLISATION

<b>1990</b>	Institut Pasteur de Paris Association Valentin Haüy Fondation pour la Recherche Médicale Secours Catholique Unicef France Médecins du Monde
<b>1991</b>	Action contre la Faim Association les petits frères des Pauvres Fondation des petits frères des Pauvres Ligue contre le Cancer Secours populaire français APF France handicap
<b>1992</b>	CCFD - Terre solidaire Jeunesse au Plein Air Ordre de Malte France (association) SOS Villages d'Enfants
<b>1995</b>	Comité Français pour la Solidarité Internationale Partage France Parrainages
<b>1996</b>	L'îlot Un Enfant par la Main Vaincre la Mucoviscidose
<b>1997</b>	Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France La Cimade SOS-SAHÉL International France Fondation Abbé Pierre Sauveteurs en Mer Fegefluc
<b>1998</b>	Amnesty International France Fondation Perce-Neige Habitat et Humanisme Foyer de Cachan
<b>1999</b>	ATD Quart-Monde Fondation ARC pour la recherche sur le cancer La Chaîne de l'Espoir
<b>2000</b>	Croix-Rouge française Fondation de l'Avenir Frères des Hommes Terre des Hommes France Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture Association Petits Princes
<b>2004</b>	Délégation Catholique pour la Coopération A Chacun son Everest

<b>2005</b>	Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers
<b>2006</b>	Care France Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
<b>2008</b>	Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)
<b>2009</b>	Elevages sans frontières Fondation Gustave Roussy Institut Gustave Roussy Aide à l'Enfance Tibétaine
<b>2010</b>	Entrepreneurs du Monde Œuvre de Secours aux Enfants Oxfam France Institut du Cerveau et de la Moelle épinière La Mie de Pain Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)
<b>2011</b>	Plan France Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme France Alzheimer Solidarité Laïque Foyer Notre-Dame des Sans-Abri Secours Islamique France Welfarm ACTED Toutes à l'école
<b>2012</b>	Fondation ARSEP France Nature Environnement Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille)
<b>2013</b>	AIDES Action Enfance Le Rire Médecin
<b>2014</b>	Electriciens sans frontières Vaincre les Maladies Lysosomales Fondation Saint Matthieu
<b>2015</b>	Initiative Développement Solidarités Nouvelles pour le Logement Société de Saint-Vincent-de-Paul
<b>2016</b>	Société Protectrice des Animaux Terre et Humanisme Fondation Paris-Dauphine Coalition Plus Fondation Foch L'Œuvre d'Orient
<b>2017</b>	Solidarités International Asmae - Association Sœur Emmanuelle Fondation AJD Maurice Gounon
<b>2018</b>	Ligue des droits de l'Homme Fédération de Charité Caritas Alsace Pollinis

# FAIRE CONNAÎTRE NOTRE LABEL



## BILAN MÉDIAS

### 220 RETOMBÉES MÉDIAS EN 2018

En 2018, le Don en Confiance a été particulièrement sollicité pour répondre à des demandes d'interviews, confortant son rôle d'expert et de référence dans le secteur associatif. Une année marquée par un nouveau record de sollicitations et de citations, avec un total de 220 retombées médias, contre 186 en 2017.

Comme l'année précédente, le Don en Confiance a occupé en 2018 une place de plus en plus importante dans les médias audiovisuels. Ainsi, Nathalie Blum, directrice générale, a eu l'occasion d'intervenir aux micros de RFI, Radio Notre Dame ou encore Vivre FM, et a été interrogée sur le plateau de France 24 et dans le cadre de reportages diffusés au 20h de TF1 et dans la Quotidienne de France 5. Ces interventions au sein de médias à grande audience ont offert une visibilité exceptionnelle au Don en Confiance. Au-delà des thèmes de prédilection du Don en Confiance, ce dernier a notamment été interrogé sur des sujets de société ou lors d'événements médiatiques importants, à l'image des diverses réformes fiscales pouvant impacter les dons et de difficultés ayant affecté plusieurs ONG internationales.



*En 2018, le Don en Confiance a été particulièrement sollicité pour répondre à des demandes d'interviews, confortant son rôle d'expert et de référence dans le secteur associatif.*



La presse écrite et web s'est également faite l'écho des missions et actualités du Don en Confiance : de grands quotidiens nationaux - *Le Parisien, La Croix, Le Figaro, L'Humanité, Libération* - ou régionaux - *Ouest France, Le Télégramme, La Provence, Le Républicain Lorrain* -, des hebdomadaires - *L'Express, La Vie, Challenges, Paris Match* - et des mensuels - *Capital, Notre Temps* - ont largement relayé ses messages. Les sites et revues du secteur ont permis également un bon affichage du label et ont relayé les communiqués de presse du Don en Confiance (*Associations mode d'emploi, Carenews, etc.*). La tendance soulignée depuis quelques années à une multiplication des citations du Don en Confiance dans des publications ou sites spécialisés ne s'est pas démentie, avec des mentions dans des publications relatives à la finance, à la science, à l'éducation, etc. (*Parenthèse, Village des Notaires, Revue française de comptabilité, etc.*). Par ailleurs, plusieurs organisations labellisées ont publié dans leurs revues des interviews de Jean-Pierre Duprieu, président, et de Nathalie Blum, donnant ainsi à leurs donateurs l'occasion de mieux cerner la mission du Don en Confiance et la valeur de son label.

En vue de positionner le Don en Confiance comme une référence et de susciter davantage l'intérêt des médias, des rencontres avec des journalistes ont été organisées tout au long de l'année, afin de leur présenter les missions et actualités du Don en Confiance.

### EN RELATION DIRECTE AVEC LE PUBLIC

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'informations ont été nombreux à interroger le Don en Confiance (par mail, téléphone et courrier) pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels à dons, obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou faire part de litiges.

Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Don en Confiance. ●

## 9 COMMUNIQUÉS DE PRESSE EN 2018

### FÉVRIER

*La Ligue des droits de l'Homme obtient le label "Don en Confiance"*

### AVRIL

*Aubaine et Générosité*

### MAI

*Léguer en toute sérénité à une association ou une fondation*

### JUIN

*Retrait du label "Don en Confiance" à l'Unadev*

### JUILLET

*La fédération de Charité Caritas Alsace obtient le label "Don en Confiance"*

### OCTOBRE

- *L'association Prévention Routière n'est plus labellisée "Don en Confiance"*
- *Générosité : contrôle, transparence et rigueur, les conditions de la confiance*

### NOVEMBRE

*Faire un don en toute confiance : suivez le guide !*

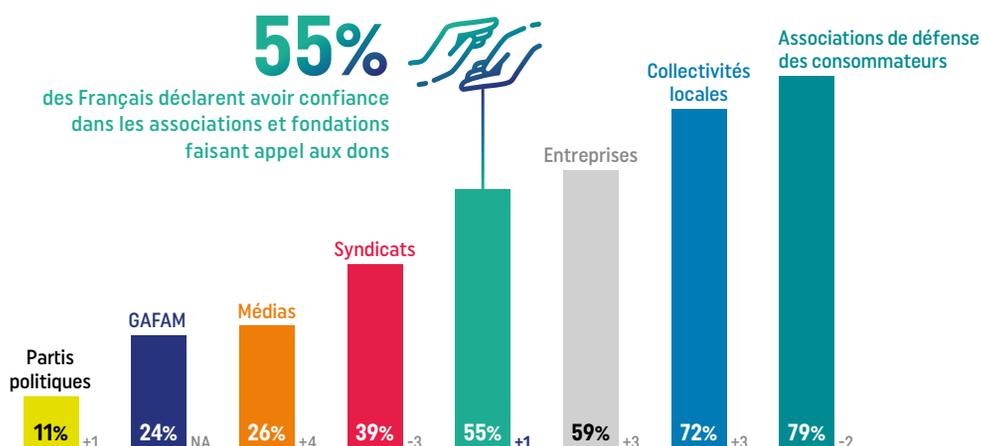
### DÉCEMBRE

*POLLINIS obtient le label "Don en Confiance"*

# 11<sup>ème</sup> ÉDITION DU BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE

Générosité : contrôle, transparence et rigueur, les conditions de la confiance

Etude réalisée par **KANTAR SOFRES**



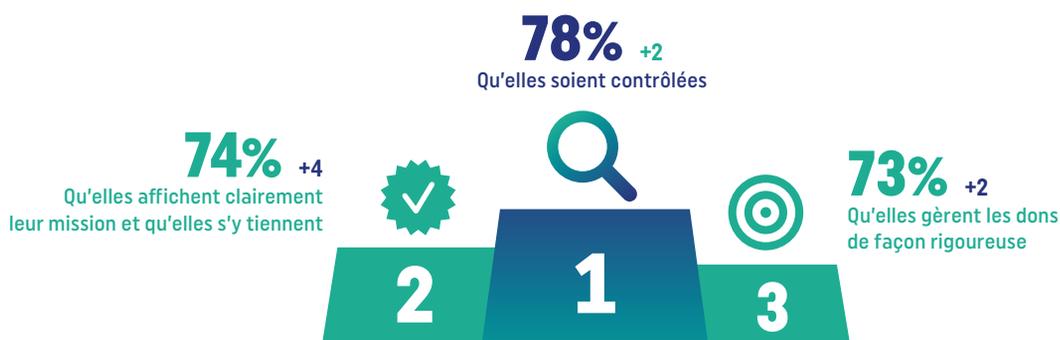
## UNE EMBELLIE DE LA CONFIANCE, AU PLUS HAUT NIVEAU POUR 2/3 DES JEUNES

Depuis plusieurs années, la confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons ne se dément pas (55 % en 2018 vs 51 % en 2007), en particulier en ce qui concerne la jeune génération. 63 % des moins de 35 ans vs 52 % pour les plus de 35 ans font confiance aux associations et fondations faisant appel aux dons, un résultat particulièrement encourageant !

De manière générale, 2018 marque une dynamique de légère embellie de la confiance envers la plupart des acteurs, notamment les médias, les entreprises et les collectivités locales.

## LES 3 PRINCIPAUX LEVIERS DE LA CONFIANCE à l'égard des fondations et associations faisant appel aux dons

(% de Français déclarant que cela joue très ou assez fortement dans la confiance)



## UN CAPITAL CONFIANCE PLUS FORT QU'ENVERS LES POUVOIRS PUBLICS

Les associations et fondations faisant appel aux dons disposent toujours d'une confiance supérieure à celle dont bénéficient les pouvoirs publics sur une large palette de domaines, en tête desquels la protection des animaux, le soutien de projets dans les pays en développement et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, y compris pour les non-donateurs.

## DES ATTENTES DE CONTRÔLE ET DE TRANSPARENCE POUR PLUS DE 7 FRANÇAIS SUR 10

Où va l'argent ? Les dirigeants sont-ils susceptibles de s'enrichir avec les dons ? Parmi les raisons qui peuvent inspirer de la méfiance dans les associations et fondations faisant appel aux dons, la question de la destination des dons est la plus évoquée (32 %) ; s'ensuit celle de la crainte d'un manque d'honnêteté (30 %).

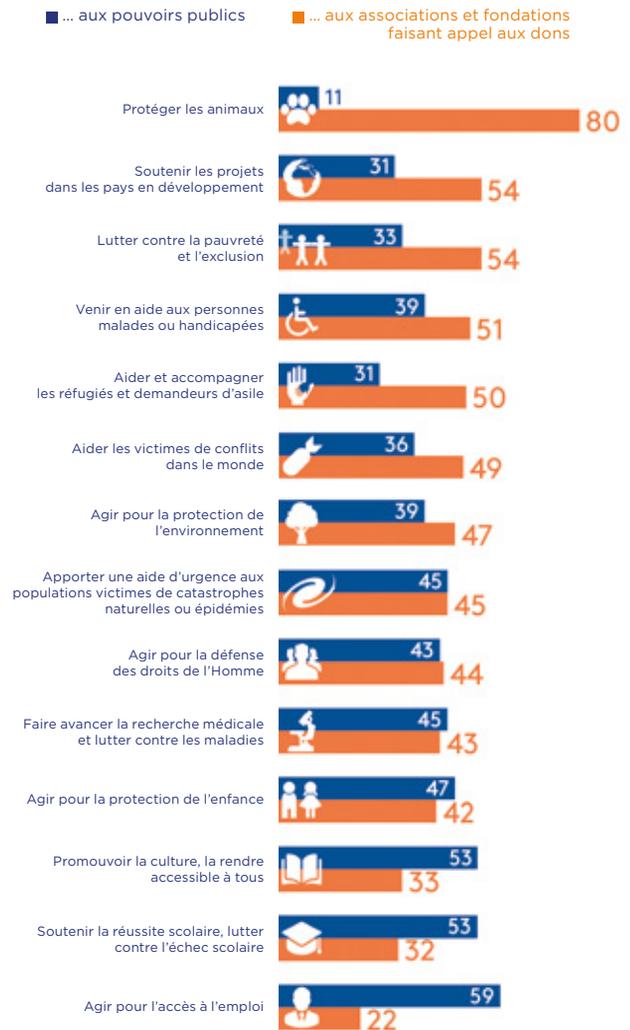
En parallèle, les attentes des Français se renforcent : ils accordent de plus en plus d'importance au fait que ces organisations soient contrôlées (78 %), qu'elles affichent clairement leur mission et qu'elles s'y tiennent (74%) et qu'elles gèrent les dons de manière rigoureuse (73 %), en particulier les donateurs très réguliers (près de 9 sur 10 pour ces trois items).

## LE LABEL "DON EN CONFIANCE" DE PLUS EN PLUS INCITATIF, NOTAMMENT POUR LES JEUNES

D'année en année, le caractère incitatif du label est de plus en plus reconnu. Ainsi, il incite pour la moitié des répondants à se renseigner sur les règles de bonne conduite respectées (52 %), pour 46 % d'entre eux à faire confiance à l'organisation qui le porte (+ 5 points par rapport à 2017) et pour 41 % à l'aider (+ 5 points).

Ces résultats sont encore plus élevés chez les donateurs très réguliers, pour qui le label apparaît comme une véritable garantie. Les jeunes y sont également particulièrement sensibles : pour un jeune sur deux, il incite à faire confiance et à aider. ●

## LES FRANÇAIS FONT PLUS CONFIANCE...



## L'AFFICHAGE DU LABEL...



Après des Français âgés de moins de 35 ans

... vous donne envie d'en savoir plus sur les règles de bonne conduite que l'association/fondation respecte

52%

+1 vs 2017

61%

... vous incite à faire confiance à cette association/fondation

46%

+5 vs 2017

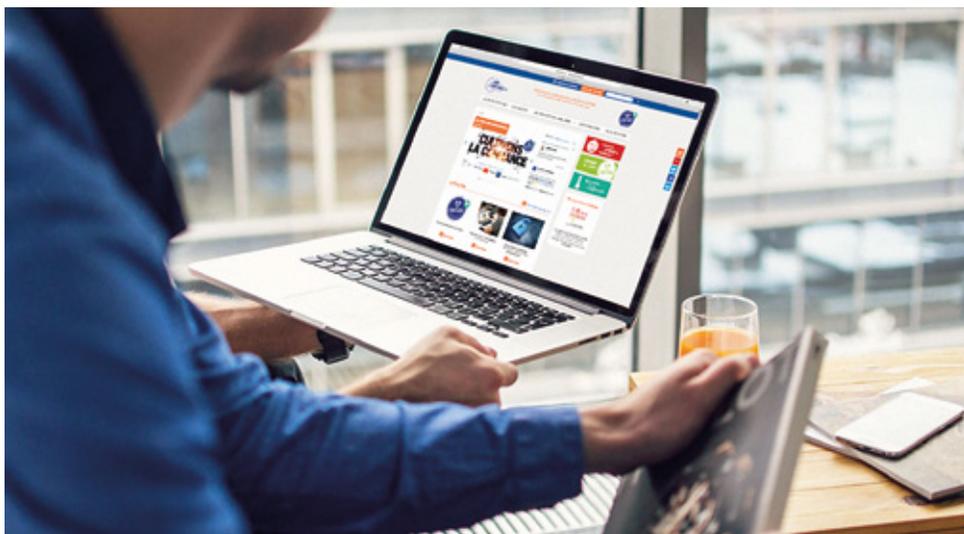
50%

... peut vous inciter à aider cette association/fondation

41%

+5 vs 2017

48%



## LE DON EN CONFIANCE CONNECTÉ

En 2018, le Don en Confiance a encore accru sa présence sur les réseaux sociaux ainsi que ses communautés. Pour cela, il s'est attaché à y communiquer sur son label et ses actions à travers diverses campagnes.

Une première campagne a été menée en octobre, visant à promouvoir la confiance dans les organisations faisant appel aux dons, en prenant appui sur les résultats du Baromètre de la confiance (cf. p.34-35). En novembre, des conseils pour donner en toute sérénité ont été diffusés sur les réseaux sociaux, largement relayés par les associations et fondations labellisées. Enfin, le Don en Confiance a pris part le 27 novembre 2018 au *Giving Tuesday*, mouvement mondial qui encourage et multiplie le don, l'engagement et la solidarité. A cette occasion, bon nombre d'organisations labellisées ont rediffusé les vidéos d'animation "Monsieur Généreux" réalisées en 2016 et 2017 (disponibles sur notre chaîne YouTube).



### UNE FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET EN HAUSSE ET UNE NEWSLETTER QUI PREND SES MARQUES

La fréquentation du site Internet du Don en Confiance continue sa progression en 2018, enregistrant une hausse de plus de 3 000 visites sur l'année, avec une augmentation notable sur le dernier trimestre.

Par ailleurs, la newsletter créée en 2017 prend ses marques, avec déjà plus de 260 abonnés à la fin de l'année.

Pour ne rien manquer de l'actualité du Don en Confiance, abonnez-vous à la newsletter !

→ Rendez-vous sur [donenconfiance.org](http://donenconfiance.org)

### MONSIEUR GÉNÉREUX SUR LE PETIT ÉCRAN

Une version réduite de la vidéo "Monsieur Généreux" de 2016 a été diffusée de mi-décembre 2017 à fin janvier 2018, à titre gracieux, trois fois par semaine sur LCP et quatre fois par jour sur LCP 100 %.

En octobre, l'opération a été réitérée avec 135 passages sur les chaînes du groupe Canal+.



1 828

abonnés

1 350 fin 2017



717

abonnés

590 fin 2017



321

abonnés

210 fin 2017



44

vidéos

Statistiques au 31.12.2018

# **ANIMER NOTRE VIE ASSOCIATIVE**



## TRAVAUX ET RÉFLEXIONS AVEC LES ORGANISATIONS LABELLISÉES

### PETIT-DÉJEUNER COMMUNICATION

**L**e 4 juillet, le Don en Confiance a organisé une réunion d'information et d'échanges à destination des responsables de la communication des organisations labellisées, afin de leur présenter les actions du Don en Confiance en la matière développées depuis plusieurs années, mais aussi de recueillir les avis et idées sur la suite à leur donner et de débattre des pistes de nouvelles actions.

### GRUPE DE VEILLE ET D'ÉCHANGES SUR LES NOUVEAUX MODES DE COLLECTE

Lancé en 2016, le groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte s'est réuni trois fois en 2018. Ce groupe permet aux organisations labellisées "Don en Confiance" d'échanger bonnes pratiques et expériences en matière de collecte. Des sujets aussi divers que la protection des données personnelles, la rémunération des prestataires de crowdfunding, ou encore la blockchain et les cryptomonnaies ont été abordés, parmi bien d'autres.

### CERCLE DES DIRECTEURS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (DAF)

Lancé en 2015, le cercle des DAF s'est réuni trois fois en 2018 afin d'échanger sur les sujets d'actualité dans leur domaine, partager leurs pratiques dans une optique de progrès et renforcer les canaux de discussion entre organisations labellisées. Le groupe a abordé lors de ses différentes séances des sujets aussi divers que le compte d'emploi des ressources, la protection des données personnelles ou encore la lutte contre la corruption.

*Tout au long de l'année, des bénévoles et permanents du Don en Confiance ont également été sollicités par les organisations labellisées pour intervenir en diverses occasions. ●*



# INVESTISSEMENT DES BÉNÉVOLES AU DON EN CONFIANCE

Au Don en Confiance, ce sont des bénévoles qui prennent en charge le processus de labellisation et le contrôle continu des organisations labellisées, menant tout au long de l'année un travail fourni et engagé.

## FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT, DEUX GARANTIES POUR L'HOMOGÉNÉITÉ DU CONTRÔLE

Les bénévoles du Don en Confiance sont formés en participant à une ou plusieurs des cinq séances de formation proposées tout au long de l'année : une séance d'échanges et mise à jour des connaissances et quatre séances de formations thématiques portant sur le fonctionnement des fondations et fonds de dotation, la transparence économique et financière des organisations, la collecte digitale (*pro bono* d'Adfinitas) et la protection des données à caractère personnel.

Afin de renforcer l'homogénéité du contrôle, chaque contrôleur participe à un cercle qui se réunit trois fois par an. Ces cercles sont animés par les responsables de cercle composant l'équipe d'animation du contrôle (cf. p.41), souvent eux-mêmes contrôleurs. En outre, les responsables de cercle épaulent en continu les contrôleurs de leur cercle, en particulier lors de la rédaction de leurs rapports mais également à tout moment dans le cadre du suivi des organisations labellisées.

Pour renouveler la communauté des bénévoles, deux sessions de formation initiale sont organisées chaque année, au printemps et à l'automne, à l'attention des candidats à l'exercice d'un bénévolat au sein du Don en Confiance. En 2018, ce sont 13 candidats qui ont suivi ce cursus de formation. Dix d'entre eux ont transformé l'essai, dont cinq ayant un mandat de contrôle et cinq étant en instance d'affectation fin 2018.



## UN RECRUTEMENT SÉLECTIF DES BÉNÉVOLES

Le recrutement des bénévoles s'effectue avec sélectivité et régularité. Il se déroule en plusieurs étapes : deux entretiens préalables, sept demi-journées de formation initiale, une évaluation collégiale, un entretien final. Il assure la stabilité de l'effectif des bénévoles au fil du temps, avec le renouvellement nécessaire.

## DES BÉNÉVOLES ENGAGÉS

Les 77 contrôleurs du Don en Confiance comptabilisés sur l'année 2018 ont consacré 1 542 journées au Don en Confiance, soit en moyenne 17 journées pour chacune des organisations bénéficiaires. Ce travail représente l'équivalent de celui de sept salariés à temps plein.

La mission d'animation et de soutien a représenté à elle seule 476 journées de travail en 2018, soit 48 journées en moyenne pour chacun des responsables de cercle de contrôleurs.

Les membres de la Commission d'agrément, quant à eux, ont consacré au total 715 journées de travail au Don en Confiance, soit en moyenne 60 journées par personne.

## DEVENEZ CONTRÔLEUR(E) BÉNÉVOLE AU DON EN CONFIANCE !

Le Don en Confiance est à la recherche de nouveaux bénévoles pour assurer la fonction de contrôleur d'une (ou deux) organisation(s) labellisée(s) aux côtés de la centaine de bénévoles qui constituent actuellement les équipes.

→ Pour plus d'informations sur la mission, rendez-vous sur [donenconfiance.org](http://donenconfiance.org)

## UNE NOUVELLE RESPONSABLE BÉNÉVOLE DES RESSOURCES HUMAINES BÉNÉVOLES

Marie Menant a rejoint le Don en Confiance en avril 2018 en tant que responsable des ressources humaines bénévoles, poste bénévole créé dans le cadre de la nouvelle organisation initiée en 2017. Témoinnant d'une expérience de DRH et d'une longue pratique de l'éthique et de la conformité, Marie s'est également distinguée par un engagement associatif dans le domaine des droits de l'Homme.



Dès mon arrivée, j'ai été frappée par la richesse et la profondeur des compétences réunies au sein du Don en Confiance. Cet atout rare, mis au service des organisations contrôlées, est le socle de notre professionnalisme. Il est tout aussi important que chacun retire une satisfaction intellectuelle de sa mission et trouve un épanouissement personnel, de l'intérêt et du plaisir au sein du collectif du Don en Confiance. Pour résumer ma mission, je dirais qu'elle se décline en deux objectifs : faire venir, faire rester. Un bel enjeu ! ”

**MARIE MENANT**

*Responsable des ressources humaines bénévoles*

### UNE CELLULE JURIDIQUE PAR DES BÉNÉVOLES, POUR LES BÉNÉVOLES

Composée de quatre bénévoles du Don en Confiance, une cellule juridique a été lancée en 2018 dans le cadre du chantier Refondation, visant à renforcer l'information juridique dont peuvent disposer les bénévoles sur les sujets en relation directe avec le secteur associatif. Une "Lettre Actualités juridiques" est diffusée tous les trimestres, riche et documentée à chaque fois.

### FOCUS SUR LA RÉUNION ANNUELLE DES BÉNÉVOLES

La réunion annuelle des bénévoles s'est tenue le 23 octobre 2018, réunissant environ 70 participants. Le Don en Confiance a eu le plaisir de recevoir à cette occasion Martina Ziegerer, directrice générale de Stiftung Zewo, homologue suisse du Don en Confiance et présidente de l'*International Committee on Fundraising Organizations* (cf. p.19), Ana Benavides, directrice générale de la Fundación Lealtad, homologue espagnol du Don en Confiance, et Laurence Lepetit, déléguée générale de France générosités.

### VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT

Identifié dans le cadre du projet Refondation, ce chantier, piloté par la responsable des ressources humaines bénévoles, vise à déterminer les actions permettant de consolider la motivation, le professionnalisme et la reconnaissance du travail des bénévoles, ainsi que d'améliorer la fluidité entre les différentes composantes du Don en Confiance dans le but de renforcer l'efficacité du fonctionnement collectif. Le lancement de ce chantier est prévu en 2019. ●

## CHIFFRES-CLEFS DE LA VALORISATION DU BÉNÉVOLAT



sur **115 bénévoles** présents  
au cours de l'année 2018,

**2 971 journées** de travail, soit l'équivalent de :

**13 personnes à temps plein,**

une moyenne de **26 journées par bénévole**

# LES BÉNÉVOLES DU DON EN CONFIANCE

au 31 décembre 2018

## LA COMMISSION D'AGRÈMENT



Michel Senellart  
*Président*



Alain Breton  
*Vice-président*



Jacques Bachelin



Michel Barrau



Jean-Paul Bouquin



Etienne Broquet



Benoît Clair



Eric Elghozi



Hervé Guérin



Danielle Perray



Geneviève Yavchitz

## LES AMBASSADEURS



Jean-Pierre Dutertre



Bruno Gizard



Jean-Luc Paret

## L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU CONTRÔLE



Rémi Racllet  
*Animateur contrôle*



Jean-Louis Balouzet



André Cochard



Jean-Louis Gaugiran



François Gayral



Catherine Guinefort



Thierry Hannecart



Jean-Baptiste  
Labrusse



Michel Marcenac

## LES EXPERTS BÉNÉVOLES



Daniel Bruneau



Yves Chevillotte



Jean-Louis Gaugiran



Patrice Golles



Marie Menant



Francis Noël



Michel Soublin

## LES CONTRÔLEURS

en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2018



Christiane Bayard



Bérangère  
de Beauhoudrey



Michel Beadout



Yves Bersihand



Gérard Bertault



Eric de Bodard



Jean-François  
Boonen



Jean-Pierre Bornet



Michel Botrel



Jean-Marie Boudier



Philippe Bougon



Michel Briand



Christiane  
Bruère-Dawson



Alain Burq



Henri Camus



Serge Castillon



Gérard Catton



Patrice Coquard



Jérôme Cornu



Jean-Louis  
Coudrillier



Michel Crochon



Francis Cuisinier



Marc Daclin



Annick Danguy



Thierry Desportes



Antoine Dollfus



Jeannine  
Duclos-Sikorzynski



Brigitte Durand



Pascal  
Durand-Barthez



Jean-Pierre Dutertre



Jacques Ethevenin



Sylvaine Falque



Corinne Forgues



Alain Fournier



Pierre Fréville



Rémi Garcin-Berson

**LES CONTRÔLEURS**

en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2018

Edwige  
Gauquelin-Koch

Rémy Gavard-Suaire



Bruno Gérald



André Gossellin



Gilles Hervier



Jean-Paul Jacamon



Odile Jarry



Jean-Michel Kay



Antoine Kuhn



Michel Laborde



Anne Landier-Juglar



Laurent Liot



Jean Mignot



Jean-Louis Mignotte



Bernard Mugnier



Marcel Mulot



Francis Noël



Christian Nouvion



Jean-Luc Oun



Laurent Padoux



Jean-Pierre Paumier



Liliane Pavillet

Philippe  
Perrier de la Bâthie

Bernard Pezon



Marie-Claire Plaud

Henri  
de Quatrebarbes

Christian Rabeau



Arnaud de Raynal



Hubert Redon



Michèle Rellier



Théophile Rietsch



Bruno Rolland

Geneviève  
Sempère-Briand

Francis Seron



Christine Soubriard



Yves Terrasse



Florence Triail



Patrick Warin

# FAIRE VIVRE NOTRE VISION



## PROJET REFONDATION

Le projet Refondation a été l'un des sujets majeurs de l'année 2017. Après une vaste consultation de toutes les parties prenantes, les orientations ont été validées à la fin de l'année, laissant à 2018 des perspectives riches en travaux et réflexions.

**U**n projet articulé autour de trois piliers.

### LE POSITIONNEMENT DU DON EN CONFIANCE

#### Chantier déontologique "Evaluation des actions"

Adopté en 2017, ce chantier a été lancé en 2018 avec un forum d'échanges puis un groupe de travail qui s'est réuni quatre fois et poursuit ses travaux en 2019 (cf. p.14).

#### Création d'une commission de déontologie

Créée en 2018, elle se compose de représentants d'organisations labellisées, de bénévoles du Don en Confiance, d'administrateurs personnes qualifiées et d'un permanent. Sa première réunion est programmée début 2019 (cf. p.15).

#### Chantier "Renforcement de la légitimité et de la visibilité de l'accompagnement des organisations"

Lancé fin 2017, le groupe de travail dédié a finalisé ses travaux à l'été 2018. Le plan d'action qui en ressort est en cours de mise en œuvre (cf. p.26).

### LE DÉVELOPPEMENT DU DON EN CONFIANCE

#### Poursuite d'une croissance raisonnée et raisonnable

Les réponses aux sollicitations, l'information sur les conditions d'éligibilité et les critères pour obtenir le label, et l'instruction des candidatures sont menées en continu (cf. p.29).

#### Amélioration de la notoriété et une intensification de la communication

Les actions de communication se sont multipliées tout au long de l'année afin de poursuivre la progression en matière de notoriété, notamment auprès du grand public (cf. p.32-36).

### L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DU DON EN CONFIANCE

#### Chantier "Evolution des modalités de contrôle"

Lancé au dernier trimestre 2018, le groupe de travail dédié s'est réuni une fois et poursuit ses travaux en 2019 (cf. p.27).

#### Chantier "Valorisation des ressources humaines et efficacité du fonctionnement"

Le lancement de ce chantier est prévu en 2019 (cf. p.40).

Un comité de pilotage dédié s'est réuni quatre fois pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du projet Refondation qui constitue de fait le plan stratégique du Don en Confiance. ●

# PILOTER NOTRE ACTIVITÉ

# À PROPOS DE LA GOUVERNANCE DU DON EN CONFIANCE

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Don en Confiance. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix.

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 24 mai 2018 au Crédit Mutuel à Paris. 58 organisations membres (sur 89), ainsi que huit personnalités qualifiées (sur huit), étaient présentes ou représentées, ainsi que de nombreux bénévoles. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité, notamment les projets de révision des Statuts et du Règlement intérieur, ayant fait l'objet d'un processus de consultation des organisations labellisées en amont.

L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf. p.49).

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : COMPOSITION STATUTAIRE

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : " *L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :*

- *le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,*
- *le collège des organisations agréées.*

*Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, en principe pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés (pour, contre et abstentions) et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence".*



Assemblée générale 2018

Au 31 décembre 2018, l'association "Comité de la Charte du Don en Confiance" compte 98 membres : 90 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale.

Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions à responsabilités dans les organisations labellisées, dont le président et le vice-président. Par délégation du Conseil, les décisions d'octroi ou de renouvellement du label sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément. Les contrôleurs désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

## MOUVEMENTS INTERVENUS EN 2018

L'Assemblée générale du 24 mai 2018 a élu comme personnalité qualifiée Bruno Keller, en remplacement de Gérard Soularue.

L'Assemblée générale a également réélu comme personnalités qualifiées Jean-Pierre Dupriou et Karim Natouri pour un second mandat. Du côté des représentants des membres, la Croix-Rouge française, représentée par Caroline Cussac, et la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, représentée par François Dupré, ont été élues et l'ARSLA, représentée par Christine Tabuena, a été réélue.

### NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale, est constitué de Jean-Pierre Duprieu, personnalité qualifiée (président), Jean-Pierre Jochum, personnalité qualifiée (vice-président), Catherine Fier, Société de Saint-Vincent-de-Paul (trésorière), et Christine Tabuenca, ARSLA (secrétaire générale).

Les membres du bureau sont consultés sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association.

### LES TROIS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

#### Comité de l'agrément

Présidé par Jean-Luc Decornoy et composé de Caroline Cussac, Marc Dixneuf, Isabelle Enjalbert, Bruno Keller, Karim Natouri et Christine Tabuenca, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément (cf.p.24-27) ; il a pour missions d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures (cf.p.29) et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également le délégué au contrôle, le président de la Commission d'agrément, la directrice générale selon les cas, et la déléguée déontologie et relations extérieures en charge des dossiers de recevabilité.

Ce comité s'est réuni neuf fois en 2018, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration, et a rendu 44 avis.

#### Comité de déontologie

Présidé par Catherine Fier et composé de Jean-Luc Decornoy, François Dupré, Jean-Pierre Jochum, Rachid Lahlou, Jean-Luc Outin, Thierry Robert et Stéphane Roques, sa mission est d'étudier les évolutions de la déontologie proposées par les groupes de travail.

Y participe également la déléguée déontologie et relations extérieures. Ce comité s'est réuni deux fois en 2018 afin d'examiner les différents projets déontologiques. Il a également proposé au Conseil le lancement de deux nouveaux chantiers, l'un relatif à l'impact de la nouvelle réglementation comptable sur l'Essentiel avec une définition plus précise des ratios et l'autre sur la protection des données personnelles (cf.p.15), tous deux approuvés par l'Assemblée générale.



Assemblée générale 2018

#### Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Don en Confiance demeure à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Jean-Pierre Jochum et composé de François Dupré, Jean-Pierre Duprieu, Jean-Luc Outin et Christine Tabuenca.

Y participe également la directrice générale. Il s'est réuni cinq fois en 2018 avec à l'ordre du jour :

- les propositions de candidatures d'administrateurs au collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau, des comités du Conseil et de l'Instance de recours,
- les nominations de bénévoles aux fonctions à responsabilités,
- la préparation de la révision des Statuts et du Règlement intérieur,
- le projet de création d'une commission de déontologie.

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
au 31 décembre 2018



*De gauche à droite, de haut en bas*

**Jean-Pierre Duprieu**, président, personnalité qualifiée  
**Jean-Pierre Jochum**, vice-président, personnalité qualifiée  
**Société de Saint-Vincent-de-Paul** (Catherine Fier), trésorière  
**ARSLA** (Christine Tabuenca), secrétaire générale  
**AIDES** (Marc Dixneuf)

**Croix-Rouge française** (Caroline Cussac)  
**Jean-Luc Decornoy**, personnalité qualifiée  
**Isabelle Enjalbert**, personnalité qualifiée  
**Fondation ARC pour la recherche sur le cancer** (François Dupré)  
**Bruno Keller**, personnalité qualifiée

**Karim Natouri**, personnalité qualifiée  
**Jean-Luc Outin**, personnalité qualifiée  
**Stéphane Roques**, personnalité qualifiée  
**Secours Islamique France** (Rachid Lahlou)  
**Secours populaire français** (Thierry Robert)

**RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois avec une durée moyenne de 2h26. Le Conseil d'administration a été accueilli deux fois par des organisations membres (au Secours Catholique et à la Société de Saint-Vincent-de-Paul).

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (trois fois de manière individuelle en 2018).

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément, y compris celle de retrait du label à une organisation ; deux décisions ont été validées par le Conseil après avoir été renvoyées en deuxième lecture. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, aux règles de déontologie, au développement et au financement du Don en Confiance, à l'examen de nouvelles candidatures, à la préparation de la révision statutaire, à l'environnement législatif, au projet Refondation, à la notoriété et à la communication du Don en Confiance et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 81 % (contre 81 % en 2017, 77 % en 2016 et 79 % en 2015) avec au minimum 73 % des membres présents ou représentés à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale, avec le soutien de l'assistante de la direction générale.

## LES AUTRES ORGANES

### L'Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée de contester une décision de non renouvellement du label prise par la Commission d'agrément. Elle est présidée par Alain Girardet, magistrat, et composée d'Edith Archambault, professeur émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Jean-Michel de Mourgues, magistrat honoraire à la Cour des comptes, Jean-Pierre Jochum, en tant qu'administrateur personnalité qualifiée, et Thierry Robert, au titre d'administrateur représentant les membres. En 2018, faisant suite au retrait de son label, une organisation avait saisi l'Instance de recours du Don en Confiance puis a décidé de renoncer à cette saisine.

### Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président, de la directrice générale, du président de la Commission d'agrément, de l'animateur contrôle, des deux délégués et de la responsable des ressources humaines bénévoles, avec la participation de la chargée de communication. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Don en Confiance et de la programmation de ses travaux. ●

---

## L'ÉQUIPE PERMANENTE DU DON EN CONFIANCE

**Alexandre Mané** a été recruté en tant que délégué au contrôle, avec une prise de fonction début janvier 2018. Diplômé en droit public, Alexandre a 20 ans d'expérience de l'audit interne, du contrôle interne et de la qualité.

**Samuel Bajou**, chargé de mission, a quitté le Don en Confiance en septembre 2018.



**Lucie Wojtasiak**  
Chargée de communication

**Nadia Bensalem**  
Assistante contrôle et agrément

**Samuel Bajou**  
Chargé de mission

**Nathalie Blum**  
Directrice générale

**Christine Berlincourt**  
Assistante de la direction générale

**Alexandre Mané**  
Délégué au contrôle

**Mathilde Cuchet-Chosseler**  
Déléguée déontologie et relations extérieures

# MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE ET SYNTHÈSE DES COMPTES 2018

## LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE

**CATHERINE FIER**

*Trésorière nationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, trésorière*



Dans un contexte économique et politique en mutation, les associations et les fondations jouent un rôle déterminant de cohésion sociale en portant des valeurs essentielles. La générosité du public est nécessaire et indispensable pour que nos structures disposent des moyens suffisants pour la mise en œuvre de leurs missions au bénéfice de l'intérêt général. Ainsi, le rôle de tiers de confiance du Don en Confiance, garant d'une gestion rigoureuse, de la qualité de l'organisation, d'une éthique, d'une déontologie, accompagne les donateurs dans leurs choix.

Concernant le Don en Confiance, d'un point de vue économique, l'année 2018 est marquée par un développement des actions dans un contexte financier maîtrisé et consolidé, avec un résultat à l'équilibre. L'absorption de la croissance s'est effectuée dans un cadre de rigueur avec les ressources humaines salariées et bénévoles organisées en conséquence. ”

### NOTRE MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE

Le modèle socioéconomique du Don en Confiance repose sur le bénévolat de personnes hautement qualifiées, ayant exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de dirigeants tous secteurs confondus. Elles prennent en charge la majeure partie de l'activité de labellisation et de contrôle continu. Avec 2 971 journées passées par les 115 bénévoles ayant œuvré en 2018, soit 13 équivalents temps plein, la valorisation du bénévolat représente plus de deux fois les ressources financières, ce qui garantit l'indépendance de notre processus de labellisation.

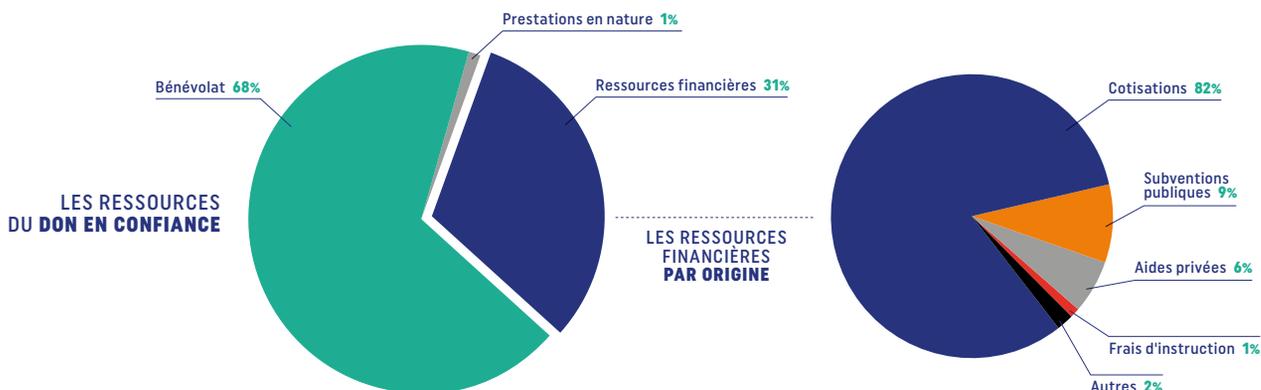
Dès lors qu'elle est labellisée, une organisation devient *de facto* membre du Don en Confiance. Ainsi, l'essentiel des ressources financières provient des cotisations versées par les organisations membres. En 2018, elles représentent 82 % des ressources financières, sachant qu'elles sont calculées en fonction du montant des fonds privés

recueillis provenant de la générosité du public, et non de la complexité de l'organisation, ni du temps passé pour mener à bien le processus de labellisation.

L'engagement du ministère de l'Éducation nationale, *via* la subvention qu'il verse dans le cadre d'une convention triennale, traduit l'importance de la mission que nous menons pour l'intérêt collectif, et, avec la subvention perçue chaque année au titre de la formation des bénévoles, les subventions publiques représentent 9 % des ressources financières de l'association. Les aides privées atteignent cette année 6 % des ressources, avec le soutien financier annuellement accordé par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et, pour la première fois, celui du Crédit Mutuel qui s'est engagé pour trois ans aux côtés du Don en Confiance.

Le Don en Confiance lui-même ne fait pas appel public à la générosité.

## NOS RESSOURCES



## RAPPEL DE NOS MISSIONS

Les 115 bénévoles et les 7 permanents conjuguent leurs efforts pour couvrir le champ de la mission du Don en Confiance avec, outre la labellisation et le contrôle continu, l'élaboration de la déontologie et la promotion des bonnes pratiques auprès du secteur, les actions de promotion du label et les études sur les attentes du public et des donateurs avec le Baromètre de la confiance.

## RÉSULTATS FINANCIERS

CHARGES (€)	2018	2017
Achats	13 147	19 764
Services extérieurs	134 032	112 782
Autres services extérieurs	130 981	157 701
Impôts et taxes	23 206	15 948
Charges de personnel	506 217	456 845
Autres charges de gestion	13	3 480
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	0	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	15 379	10 365
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>822 977</b>	<b>776 885</b>
Excédent	325	1 089

PRODUITS (€)	2018	2017
Cotisations	672 800	661 524
Frais d'instruction	12 000	10 000
Subventions publiques	74 900	77 100
Aides privées	50 000	20 000
Autres produits	16	0
Produits financiers	3 147	3 877
Produits exceptionnels	0	2 000
Reprise sur provisions et autres	10 438	3 473
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>823 302</b>	<b>777 974</b>
Déficit	-	-

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Bénévolat	1 836 078	1 666 520
Prestations en nature	18 787	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 854 865</b>	<b>1 766 520</b>

Bénévolat	1 836 078	1 666 520
Prestations en nature	18 787	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 854 865</b>	<b>1 766 520</b>



*La valorisation du bénévolat a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente, avec un nombre de bénévoles quasi stable, signifiant un investissement toujours plus grand des bénévoles dans les missions du Don en Confiance.*”

### LES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018 DANS LES COMPTES

Des ressources en progression avec :

- la labellisation de trois nouvelles organisations,
- le lancement de six nouvelles instructions à l'obtention du label,
- la signature d'un nouveau partenariat financier privé avec le Crédit Mutuel.

Si le montant des cotisations augmente globalement, il faut cependant noter le retrait du label à une organisation et la démission d'une autre.

Des dépenses qui progressent en parallèle avec :

- la mise en place de la nouvelle organisation interne avec le recrutement d'un délégué au contrôle en janvier 2018,
- le déploiement du nouveau système d'information,
- la participation au Congrès des notaires pour la première fois avec la location d'un stand,

un niveau de dépenses en partie atténué par le départ du chargé de mission en septembre 2018, non remplacé au 31 décembre 2018.

Les prestations en nature sont en baisse avec la fin du mécénat de compétences de la Caisse des Dépôts et Consignations du fait du départ à la retraite du délégué aux ressources humaines bénévoles après dix ans de service. Le Don en Confiance a néanmoins, pour la première fois en 2018, obtenu 135 passages gratuits à la télévision sur les chaînes du groupe Canal +.

Par ailleurs, la valorisation du bénévolat a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente, avec un nombre de bénévoles quasi stable, signifiant un investissement toujours plus grand des bénévoles dans les missions du Don en Confiance.

### LE BILAN SIMPLIFIÉ 2018

ACTIF (€)	2018	2017
Actif immobilisé	16 845	21 725
Actif circulant	714 979	740 625
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>731 823</b>	<b>762 350</b>

PASSIF (€)	2018	2017
Fonds associatifs	471 986	471 661
Fonds dédiés	-	-
Provisions pour risques et charges	70 321	63 242
Dettes	189 516	227 447
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>731 823</b>	<b>762 350</b>

Nos comptes sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes.

### LA POLITIQUE DE RÉSERVE

La politique de réserve du Don en Confiance doit lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement en préservant son indépendance, avec la capacité de poursuivre son activité dans le cas d'une diminution conjoncturelle du nombre de cotisations. Pour répondre à cet objectif, les réserves doivent permettre de faire face à six à neuf mois de fonctionnement et ne doivent pas dépasser un an de budget. Au 31 décembre 2018, le Don en Confiance a des fonds qui s'élèvent à 471 986 €, ce qui représente 57 % des dépenses 2018 ou sept mois de fonctionnement. ●

# EN 2019, LE DON EN CONFIANCE FÊTE SES 30 ANS !

Créé en 1989, le label "Don en Confiance" souffle en 2019 ses 30 bougies.  
30 ans de progrès collectif vers les meilleures pratiques, afin d'assurer sans cesse  
aux donateurs transparence et sérénité dans leur acte de générosité.  
Aujourd'hui, demain, depuis 30 ans : cultivons la confiance !

Retour sur les moments-clefs de son histoire...

**1989** Création du Comité de la Charte par 18 organisations humanitaires et sociales  
Adoption de la Charte de déontologie  
Exigence sur la rémunération des prestataires de collecte dans  
la Charte initiale

*1989-1997 François Bloch-Lainé président* \_\_\_\_\_

**1990** Première labellisation

**1991** *Création du compte d'emploi des ressources*  
*La Cour des comptes peut contrôler les organisations faisant appel public*  
*à la générosité*

**1993** Adhésion à l'*International Committee on Fundraising Organizations*

**1996** Des censeurs bénévoles sont désignés par le Don en Confiance  
*"Scandale Crozemaire"*  
*Le contrôle du compte d'emploi des ressources entre dans les attributions de*  
*l'Inspection générale des affaires sociales*

*1997-2005 Frédéric Pascal président* \_\_\_\_\_

**1998** Abandon de l'activité de lobbying, création de France générosités

**1999**  **58 BÉNÉVOLES**  **47 ORGANISATIONS LABELLIÉES**

**2000** Colloque des 10 ans : "Le don est précieux. Il est la liberté des donateurs. De  
cette liberté naissent des devoirs pour les organisations qui le reçoivent" à  
l'Unesco

**2004** Prise de position sur le bon usage des ratios

*Tsunami en Indonésie*

**2005** Elargissement du champ de l'éligibilité du label à toutes les organisations d'intérêt général

La Commission de surveillance devient la "Commission d'agrément et de surveillance" et bénéficie d'une totale indépendance

*2005 – 2010 Michel Soublin président*

---

**2006** Création de la marque d'agrément

**2007** Premier Baromètre de la confiance

**2008** Renforcement de l'indépendance de la gouvernance : 8 personnalités qualifiées au Conseil d'administration

Les règles déontologiques relèvent du Conseil d'administration

**2009** Colloque des 20 ans : "Organisations qui font appel à la générosité, les défis de la prochaine décennie" au Collège des Bernardins



**64** BÉNÉVOLES



**60** ORGANISATIONS LABELLISÉES

**2010** Première convention avec l'Etat, sous l'égide de Martin Hirsch  
Elargissement du champ d'éligibilité aux organisations collectant essentiellement du mécénat

Séparation des fonctions d'agrément et de contrôle

Adoption de l'exigence de publication d'un Essentiel

*Séisme en Haïti*

*2010 – 2016 Gérard de La Martinière président*

---

**2011** Adoption d'une exigence sur le contrôle interne

**2013** Création du label "Don en Confiance"

**2014** Colloque de l'*International Committee on Fundraising Organizations* :  
"Un paysage de la générosité qui bouge : quels défis pour la régulation ?"  
à l'Institut Pasteur

*2016 à ce jour Jean-Pierre Duprieu président*

---

**2017** Modernisation de la Charte de déontologie  
Lancement du projet Refondation

**2018** Création de la commission de déontologie  
Début des travaux vers l'adoption d'une exigence sur l'évaluation des actions



**115** BÉNÉVOLES



**90** ORGANISATIONS LABELLISÉES



**RENDEZ-VOUS  
LE 12 DÉCEMBRE 2019**  
POUR NOTRE COLLOQUE  
ANNIVERSAIRE

**GÉNÉROSITÉ,  
CULTIVONS  
LA CONFIANCE !**

LES GRANDS PARTENAIRES DU DON EN CONFIANCE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE



Crédit  Mutuel

ILS NOUS SOUTIENNENT POUR LES 30 ANS



 CRÉDIT AGRICOLE  
ASSURANCES

Deloitte.



COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

15/17 rue Albert, 75013 Paris | T. 01 53 36 35 02/03 | [contact@donenconfiance.org](mailto:contact@donenconfiance.org)

[www.donenconfiance.org](http://www.donenconfiance.org)